

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 20/02/17
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 16/03/17
Affichage le : 30/03/17
Transmission préfecture le : 30/03/17
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20170324-lmc196807-DE-1-1
Du : 30/03/17
Délibération exécutoire le : 30/03/17

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 24 mars 2017

**POLITIQUE D03 MOYENS DE FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION
CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES
ENTRE LES DÉPARTEMENTS DES YVELINES ET HAUTS-DE-SEINE
POUR LA RÉALISATION DE PRESTATIONS ARCHIVISTIQUES POUR LES
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ET LES MUSÉES DÉPARTEMENTAUX**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M GUY MULLER ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment son article 28,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la délibération n°2015-CD-9.5032.1 du Conseil départemental en date du 2 avril 2015 relative à la délégation d'attributions à la Commission Permanente, et son article 39 relatif à l'approbation des conventions constitutives de groupements de commandes,

Vu le projet de convention constitutive de groupement de commandes entre le département des Yvelines et le département des Hauts-de-Seine pour la passation d'accords-cadres à bons de commande mutualisés relatifs à la réalisation de prestations archivistiques pour les Archives départementales et les musées départementaux des Yvelines et des Hauts-de-Seine,

Vu le rapport du Monsieur le Président du Conseil départemental,

Considérant que dans le cadre de sa politique de rationalisation des achats, d'une part, et dans le cadre de la coopération renforcée avec le département des Hauts-de-Seine, d'autre part, ce groupement de commandes permet au Département d'améliorer la performance économique de la commande publique,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Approuve le principe d'un groupement de commandes entre le département des Yvelines et le département des Hauts-de-Seine pour la passation et l'exécution de deux accords-cadres à bons de commande relatifs à la réalisation de prestations archivistiques pour les Archives départementales et les musées départementaux des Yvelines et des Hauts-de-Seine :

- lot n°1 : dépoussiérage et reconditionnement.
- lot n°2 : traitement de fonds d'archives.

Approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, jointe en annexe, à conclure entre le département des Yvelines et le département des Hauts-de-Seine et prenant effet à compter de sa date de notification aux membres du groupement et jusqu'au règlement définitif des sommes dues au titre des accords-cadres à bons de commande.

Approuve la désignation du département des Yvelines pour assurer les missions de coordonnateur du groupement telles que définies à l'article 2 de ladite convention.

Autorise le Président du Conseil départemental à signer ladite convention ainsi que ses éventuels avenants et tous les actes qui pourraient découler de la constitution du groupement de commandes.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 24 mars 2017

CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LES DÉPARTEMENTS DES YVELINES ET HAUTS-DE-SEINE POUR LA RÉALISATION DE PRESTATIONS ARCHIVISTIQUES POUR LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ET LES MUSÉES DÉPARTEMENTAUX

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (37) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Jean-Michel Fourgous, Janick Géhin, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (5) : Christine Boutin, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Marcelle Gorguès, Laurence Trochu.